

Randonnée Pédestre et VTT « La traversée des grands bois »

SECURITE et REGLEMENT

- * Le port du casque obligatoire .
- * Tout participant s'engage à respecter le code de la route, les autres usager , les consignes de l'organisation ainsi que les bénévoles ,et les sites traversés (ne pas jeter de déchets).Il sera responsable des accidents ,des voles dont il pourrait être l'auteur .
- * # La traversée des grands bois # est une randonnée: aucun classement ne sera établi.
- * Les participants ne doivent pas avoir de contre indication a la pratique du vtt ,de la marche et devront être couverts par leur assurance personnelle ,les organisateurs ont souscrit une assurance civile et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols et autres imprévues sur les parcours.
- *En cas d'annulation de votre part ,aucun remboursement ne sera effectué

Les parcours VTT

Difficulté	Familiale	Moyenne	Sportive
kms	10 km	30 km	50 km
Horaires de départ	9h00	8h45	8h45
Recommandations	Enfants de moins de 8 ans Accompagné par un adulte (Gratuit pour -8 ans)	A partir de 12 ans avec autorisation parentale . Entrainement conseillé	Vététistes confirmés

A noter : Le parcours pédestre est identique que le VTT familiale

Bulletin d inscription (valable pour une personne)

NOM : prénom :

AGE : Femme : Homme :

ADRESSE COMPLETE :

..... Cocher la case correspondante

CIRCUIT : 10 KM (Pédestre) 4€ 10 KM (VTT) 4€
 30KM (VTT) 6€ 50KM (VTT) 8€

+ 2 € d'inscription sur place

RETOUR DES PRE INSCRIPTIONS AVANT LE 28 AOUT 2011

Renseignement : tel /03 81 55 03 81 BOUDOT Jean Paul grande rue 70150 PIN

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné :.....

Représentant légal de :.....l 'autorise à
participer a la manifestation .

Date et Signature :